

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept Février, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Pierre GEHANNE, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Pierre GEHANNE, Maire, Jean-Louis REVERT, Jean-Pierre LAURENT, Stéphane PINABEL, Annie POISSON, Thierry TOTAIN, Maires Adjoints, Edwige PERINET, Conseillère Déléguée, Annick MARIE, Claudine LEMARDELE, Sighilde LEGOUPIL, Christophe BELZ, Philippe FAUVEL, David LEGOUET, Myriam BLONDEL, Jean-Pierre LEQUERTIER.

Absents Excusés :

Claude DUPONT a donné pouvoir à Pierre GEHANNE,
Delphine JIMENEZ-GRENIER a donné pouvoir à Alain DESPLANQUES, ce pouvoir n'est pas pris en compte, Alain DESPLANQUES étant absent, Sébastien RACHINE.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h35 et salue Madame BUCHY, nouvelle correspondante locale de la Presse de la Manche.

Il présente également Quentin YVET qui est accueilli pour 4 mois en stage. Il prépare une licence Professionnelle « Administration Générale »

Monsieur Jean-Louis REVERT est désigné Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide l'inscription de trois questions supplémentaires à l'ordre du jour :

- Autorisation pour remboursement de sommes trop versées
- Approbation du montant de la participation à la CARTERET RETRO
- Ouvertures de crédits d'investissement.

Le Procès Verbal de la séance du 31 Janvier 2018 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire remercie les membres du Conseil et les informe que l'Ordre du jour de ce Conseil est relativement simple, mais qu'il permettra alléger la prochaine séance où seront examinés et votés les comptes administratifs et les budgets primitifs.

INFORMATIONS :

Travaux Plage

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'énrochements sont en cours de finition. A cet effet, ces travaux ont été évoqués en réunion avec la DDTM jeudi 22 février. Le Directeur Départemental, son Adjoint et les responsables de la délégation de Cherbourg se sont déplacés pour faire un point sur différents dossiers. Ce fut une réunion positive. Nous devrions être aidés financièrement pour les rechargements en sable en protection du cordon dunaire.

Le projet de mise en place de pieux hydrauliques (Jean-Louis REVERT fait passer des photos prises à Blainville Sur Mer) a été évoqué et la DDTM n'est pas opposée à cet essai afin de retenir le sable sur les plages et relever leur niveau actuellement très bas.

David LEGOUET demande à quelle distance des lais de mer seraient installés ces pieux ? il lui est répondu que ceux de Gouville sont à environ 30 mètres mais il est possible que cela soit installé plus près du cordon dunaire

Dimanche 4 Mars : Repas des Cheveux Blancs : Monsieur le Maire remercie Edwige PERINET et les Conseillers qui se sont portés volontaires pour le service.

Le 10 mars à Port-Bail – Salle de l'école du Vent : la Dictée du ROTARY CLUB

Les 16 et 17 Mars : représentation Théâtre – Compagnie LEZ'ARTS – LE MINOTAURE de Marcel AYME – 20H30 Salle des Douits

Le 18 Mars : Concert de la Saint Patrick avec le Groupe Trad Irlandais – 17h00 Salle des Douits.

Le 24 Mars : 20h30 Salle des Douits – Soirée Poésie organisée par la Médiathèque dans le cadre du 20^{ème} printemps des Poètes -

Il précise également que l'académie a définitivement statué sur la fermeture de classe à l'école du Clos des Sources, alors qu'une classe va sans doute ouvrir à LES MOITIERS D'ALLONNE et une autre à DENNEVILLE. Il va revoir les dérogations accordées, car il semble que des enfants de Barneville-Carteret soient scolarisés sur les Moitiers.

Il va également demander la possibilité d'un recomptage à la rentrée.

David LEGOUET précise qu'une nouvelle réunion est prévue le 25 Mars à l'Académie, il conviendrait que les Parents d'Eleves puissent se mobiliser également. Monsieur Le Maire et Annie POISSON n'y sont pas opposés, mais si le chiffre de 113 élèves (source académie) est réel, il sera difficile de protester.

Annie POISSON fait remarquer que nous avons un réel turn over sur les locations HLM à Barneville-Carteret et qu'il est fort possible qu'avant la rentrée il y ait 4 – 5 ou plus enfants à inscrire. Elle précise également que cette année et l'an prochain 21 CM2 quittent l'école et qu'il n'y a malheureusement pas autant de nouveaux inscrits.

Monsieur Le Maire confirme qu'il va à nouveau écrire à l'académie, mais précise qu'un courrier explicatif, conjoint avec la Directrice de l'Ecole a déjà été transmis et non pris en compte. Car en effet, sur l'école, il y a 5 à 6 enfants dont l'état nécessite la présence d'une Assistante de Vie Scolaire et environ 20 enfants en grande difficulté scolaire, qui nécessitent une attention plus poussée avec un temps consacré plus important de la part de l'équipe enseignante.

Information sur les décisions prises par Monsieur Le Maire dans le cadre des délégations données par le Conseil Municipal :

Signature d'un avenant avec l'entreprise L'ARTISAN DU COTENTIN pour une régularisation du taux de TVA par rapport à l'acte d'engagement pour un montant de 960.07€

Il a été nécessaire de régulariser l'acte d'engagement de l'Artisan du Cotentin pour les travaux de la MAM où la TVA était inscrite à 10%. La trésorerie a demandé la rectification car les entreprises titulaires des autres lots ont facturé la TVA à 20%. L'avenant signé porte le montant du marché définitif à 5 760.44€.

Aliénation de deux terrains sur le secteur de Barneville-Plage

La collectivité envisage de proposer à la vente les deux terrains de la plage, secteur « Plaine Normande » où étaient implantés auparavant l'aire de jeux qui a été enlevée en raison de sa dégradation récurrente, ces deux terrains, bien situés, sont à ces jours inexploités.

Il s'agit des terrains situés Avenue de NORMANDIE, cadastrés section AE 1717 pour une contenance de 537m² et de la parcelle AE 1707 pour une superficie de 545m².

Le prix de vente est proposé à 45 000^e chaque lot.

Le pôle d'évaluation domaniale est saisi pour l'estimation officielle.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette décision.

Désignation de deux conseillers appelés à participer aux travaux du PLUI au sein de l'Agglo du Cotentin :

Le Conseil d'agglomération a prescrit le PLUI sectorisé sur son territoire. A cet effet, elle demande à ce que deux conseillers municipaux soient désignés pour participer aux travaux préparatoires de la mise en place de ce PLUI.

Nous sommes concernés par le secteur PLUI Sud Cotentin avec le secteur de Saint Sauveur Le Vicomte.

Quatre PLUI ont été prescrits en 2015 :

Le PLUI Douve Divette

Le PLUI Cœur du Cotentin

Le PLUI des Pieux

Le PLUI de la Hague.

Aujourd'hui, la Communauté d'agglomération, dorénavant compétente a prescrit les trois PLUI infracommunautaires suivants :

- Le PLUI « Nord Cotentin » : commune nouvelle de Cherbourg en Cotentin, Bretteville en saire, Digosville, et Mesnil au Val, dépendant du Pôle de proximité de la Saire, ainsi que la commune nouvelle de Gonneville-Le-Theil,
- Le PLUI « Est Cotentin » : Toutes les communes rattachées au Pôle de proximité de Montebourg, du Val de Saire et de Saint Pierre Eglise
- Le PLUI « Sud Cotentin » : Communes du Pôle de Proximité de la Côte des Isles et de la Vallée de l'Ouve.

Pour l'instant, il convient de désigner deux représentants du Conseil Municipal, étant précisé que l'un des deux doit être Conseiller Communautaire Titulaire, donc Monsieur Claude DUPONT. Pour Barneville-Carteret, en l'attente de ce PLUI, les travaux de révision du PLU Communal sont en cours et avancent

Monsieur Le Maire propose donc de désigner Claude DUPONT et Jean-Louis REVERT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide cette proposition. Jean-Louis REVERT s'abstient pour ce vote.

Choix du Délégué pour la manutention des bateaux sur le port :

Chaque Conseiller a reçu en son temps, le rapport de la commission ad hoc DSP qui préconise de retenir La société Côte des Isles Plaisance (Pierre CANDONI) comme délégué pour la manutention des bateaux sur le Port.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le choix de la commission ad-hoc de retenir l'offre proposée par Pierre CANDONI.

Subventions exceptionnelles et urgentes à verser avant le vote des subventions aux Associations :

Les demandes de subventions pour les associations sont en cours d'examen, certaines associations ont cependant demandé à pouvoir percevoir certaines sommes justifiées avant le vote définitif.

Edwige PERINET et Stéphane PINABEL, en charge des relations avec les associations, donnent les explications suivantes : Il s'agit notamment de la Goëlette du Cotentin pour la réfection de son mât (1297€) , de l'école de Voile pour versement de sa subvention annuelle par anticipation (10 000€) pour préparer la saison, de la chorale Intermède, qui organise un concert le 8 avril sur les œuvres de Charles GOUNOD et qui doit rémunérer certains artistes (800€) et la nouvelle Association APE du Clos des Sources qui a besoin de fonds pour sa constitution.(500€)

Pour la Goëlette, Monsieur Le Maire fait remarquer qu'ils ne demandent qu'en cas exceptionnel comme pour la réparation du mât, des aides financières. Mais il tient à préciser que cette association bénéficie d'autres aides telles que : les droits de stationnement dans le port, à titre gratuit, les bénéfices du livret des horaires de marées, un local mis à disposition par la Commune et Pierre CANDONI ne leur facture pas les manutentions... Tout ceci n'est pas négligeable et nous sommes loin de l'autosuffisance souvent revendiquée par cette association.

Pour l'Ecole de Voile, Stéphane PINABEL, qui a participé à la dernière réunion de l'école de voile, précise que la subvention demandée par anticipation servira à régler des cotisations URSSAF réclamées et que le salarié doit être rémunéré. Il profite de ce point pour saluer la motivation de ce nouveau chef de base.

Annick MARIE fait remarquer que l'an passé, la décision d'accord d'une subvention, relativement élevée avait été accordée sous réserve d'un nouveau examen en 2018.

Monsieur Le Maire, conscient de la pertinence de la demande de subvention, exprime ses doutes sur l'avenir de cette école de voile, dont l'activité peine à se pérenniser. Il estime que par rapport aux prestations et aux tarifs des autres écoles de voiles, ceux pratiqués à Barneville-Carteret sont trop élevés. Par exemple, pour un stage d'une semaine (environ 2h/jour) pour deux enfants, il en coûte environ 220€. Tout le monde ne peut se le permettre. Annie POISSON confirme, elle-même garde souvent ses six petits enfants... Et pour deux heures par jour, c'est relativement élevé, il faut aussi les occuper le reste de la journée...

Stéphane PINABEL rend compte de la réunion et du recrutement du nouveau chef de base qui a trouvé une situation quasi catastrophique. Il a fait énormément de « clair », de rangement, de tri dans les bateaux, il travaille actuellement pour une ouverture plus élargie sur les scolaires, attend avec impatience le projet d'extension portuaire qui permettra une optimisation des horaires sur l'eau avec la mise en eau du chenal...Il rappelle également qu'il travaille sur le Point Plage à Barneville et que ce projet est intéressant, tant pour l'école de voile que pour le secteur de Barneville-Plage.

Il précise également qu'une possibilité de demande de subvention complémentaire sera dans doute déposée, étant donné que l'OMSN, qui bénéficiait de 10 000€ de subvention également, est dissous.

Une discussion s'en suit sur ce point. Il aurait été souhaitable qu'une demande de subvention globale ait été présentée, avec un projet de développement, notamment du point plage.

Il serait également souhaitable que le bureau de l'Ecole de voile entende les remarques de la Municipalité si elle envisage continuer bénéficier du soutien de la Municipalité.

Monsieur Le Maire réitère son souhait de voir les tarifs baisser. Stéphane PINABEL répond en ce sens, et précise que quelques tarifs ont été revus, un effort supplémentaire peut être encore envisagé.

Toutes explications entendues, Le Conseil Municipal, à l'unanimité VALIDE les demandes de subventions précitées.

Autorisat ion pour réaliser un emprunt de 350 000€

Monsieur Le Maire rappelle que les formalités pour l'acquisition des terrains DROUET avancent. Etant donné que le Budget n'est pas prêt, les capacités d'autofinancement ne sont pas établies et il est nécessaire d'anticiper les possibilités de règlement des sommes à engager pour cette acquisition. Différentes banques sont donc consultées pour remettre leurs conditions pour un emprunt de 350 000€ sur 10ans ou 15ans. Les offres doivent être parvenues pour le 1^{er} mars 2018.

Monsieur le Maire souhaite l'autorisation du Conseil Municipal à cet effet. Ce dernier valide cette proposition à l'unanimité.

PUP : SARL CD FINANCES – Christophe DEMOULINGER :

Thierry TOTAIN informe que Monsieur DEMOULINGER a déposé un permis pour la construction d'une station de lavage sur un terrain à côté de Pêcheurs en Côte des Isles. Pour cette installation une extension de réseaux est nécessaire et notamment pour son raccordement électrique. La Commune commande donc ces travaux d'extension et elle a signé une convention PUP (Projet Urbain Partenarial) afin que Monsieur DEMOULINGER rembourse la commune (sous deux ans) le montant s'élève à un peu plus de 3 680.58€TTC). Sans cet accord d'extension de réseau, le Permis n'aurait pu être accordé.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide ce P.U.P.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DU REGLEMENT DES MARCHES FORAINS ET DES NOUVEAUX TARIFS :

Suite à une réunion avec les syndicats de commerçants et à la réorganisation des marchés, Stéphane PINABEL propose un nouveau règlement et une augmentation de tarifs.

Le règlement inclura dorénavant les dispositions suivantes, afin d'éviter les tentatives d'intimidation dont sont victimes les placiers, notamment en saison, où les meilleures places sont très convoitées :

Sanctions disciplinaires qui seront appliquées vis-à-vis des commerçants non sédentaires :

Insultes et ou toutes paroles et acte physique vis-à-vis des placiers et vis-à-vis de toutes personnes ayant la gérance des marchés incluant le garde champêtre:

- une ou plusieurs insultes ou parole déplacée, comprenant les intimidations entraîneront à minima l'exclusion du marché pour la saison en cours et la suivante voire plus à discrétion de monsieur le Maire en fonction du problème rencontré
- Acte de violence physique ou intimidation vis-à-vis des placiers et de toute autre personne ayant la gérance des marchés = exclusion de tous les marchés de la commune pendant 4 saisons (voir plus suivant décision du Maire).
- Concernant les autres faits et gestes n'ayant pas été cités ci-dessus, La sanction sera au bon vouloir de Monsieur le Maire mais engagera une exclusion des marchés de saison.

La modification des tarifs porte sur le tarif « Saison » qui passe de 90cts à 1° le ml et le forfait trimestre pour le marché en basse saison pour les abonnés est lissé sur l'année, avec l'application du nouveau tarif et la règle de réduction des 20% votée précédemment, ce forfait sera désormais de 0.62cts

David LEGOUET demande si les comptes de cette ligne budgétaire « marchés forains » sont équilibrés ?

Stéphane PINABEL répond qu'une enquête par rapport aux prix pratiqués alentours, et qu'à cet effet, les tarifs avaient subi une augmentation pour un « ré équilibrage »

Toutes explications entendues, Le Conseil valide la proposition de nouveau règlement et des tarifs pour les marchés forains.

Monsieur Le Maire fait un aparté sur les « gens du voyage ». Il informe d'un courrier d'Action Grand Passage, qui l'informe de la venue de plus de cent caravanes fin juillet début août. Il précise qu'il a répondu que la commune disposait d'une aire d'accueil pour environ 15 à 20 caravanes, qui était d'ailleurs régulièrement occupée en saison. Cette aire est équipée en eau et électricité (Thierry TOTAIN précise que le raccordement électrique n'est pas encore assuré)

Monsieur Le Maire a également transmis un courrier au Préfet pour l'inciter à prendre ses responsabilités puisque le schéma d'accueil des gens du voyage n'a pour l'heure, toujours pas décidé d'une aire Grand Passage dans le Nord Cotentin avec copie à la Communauté d'Agglomération du Cotentin, compétente en la matière.

Question Diverse :

Remboursement de sommes trop versées – Consorts DROUET

Monsieur Le Maire donne connaissance d'un courriel de Monsieur LEMARINEL :

« Suite à ma demande de régularisation ci-dessous, les titres de régularisation des excédents de versement (EDV) concernant les Consorts Drouet ont bien été émis fin 2017. Malheureusement, les avis de sommes à payer correspondants ont été adressés aux redevables...

Conséquence : Je reçois aujourd'hui de Mr Drouet Pascal la demande de remboursement de l'EDV pour 140,60 €, remboursement proposé par mon courrier du 22/9/2015 (resté sans suite).

J'ignore si les autres consorts feront la même démarche.
En pièces jointes : demande de Drouet Pascal et mon courrier du 22/9/2015.

Conformément à la réglementation dans ce cas de prescription acquisitive, le comptable doit disposer d'une délibération pour procéder au remboursement des sommes. Je vous demande de mettre ce remboursement à l'ordre du jour de votre prochain conseil municipal et de prévoir les crédits nécessaires au compte 6718 sur le BP 2018.

Les sommes pour chacun des membres des consorts DROUET sont les suivantes :

- DROUET Thierry 140.60 €
- DROUET Pascal 140.60 €
- DROUET Françoise 540.60 €
- DROUET Carole 540.30 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur LEMARINEL à procéder au remboursement de ces sommes qui sont en trésorerie.

Montant de la participation demandée aux intervenants de la CARTERET RETRO

Monsieur le Maire rappelle qu'il a rencontré différents organisateurs pour un rassemblement automobile, toutes catégories confondues sur la Commune. Cet évènement se déroulera les 5

et 6 mai 2018 sur la commune. Il propose de demander une participation à hauteur de 20^e par véhicule notamment dans le but d'organiser un repas avec tous les participants. Une facture sera donc établie à chaque propriétaire de voiture participant pour 20€ et la commune encaissera ces recettes et règlera les repas.

Le Conseil à l'unanimité, valide cette proposition.

Annick MARIE demande si ces véhicules circuleront dans la commune, il lui est répondu par l'affirmative.

Ouvertures de crédits d'investissement avant le vote du Budget 2018

Il est nécessaire, afin de pouvoir régler deux factures en section d'investissement de procéder à une seconde ouverture de crédits avant le vote du budget :

Ordinateur (bureau Laetitia MALFATTI et extension mémoire serveur) : 2308.80€ (article 2183) b- Facture IBC et deux tables inox pour salle des Douits : 555.60€ (article 2158) – Facture PROINOX.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces deux ouvertures de crédits.

La Séance est levée à 21h45.

Le Conseil Municipal accueille Pierrick LEDARD, Agent Portuaire et membre du Club d'Aviron pour le féliciter pour son excellente performance lors de la course Aviron du Prince de Monaco le weekend end dernier. Il a en effet remporté samedi 17 février 2018 le challenge du prince Albert II dans la course de 6km et ce face au champion du monde en titre. Un verre est servi en son honneur.

Vu, Le Maire,
Pierre GEHANNE,

